



# Autorisation



## **Description du projet kulturama.lu**

Avec la plateforme numérique kulturama.lu, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT), en collaboration avec le ministère de la Culture, vise à promouvoir l'éducation culturelle et la transmission de la culture à l'école, ainsi qu'à soutenir les initiatives qui ont pour objectif d'élargir le volet culturel dans les classes et les établissements scolaires.

La plateforme offre une aide pour inviter les artistes, ainsi que les experts dans certains domaines artistiques (théâtre, littérature, danse, musique, cinéma, arts plastiques, etc.) à réaliser des projets culturels aux côtés des enseignants. Ces projets peuvent prendre la forme d'une ou de plusieurs interventions en classe. Ils peuvent aussi impliquer plusieurs artistes différents au niveau de toute une école.

Les projets sont à élaborer ensemble, dans l'optique d'une éducation culturelle commune, tant sur le plan artistique que pédagogique. La collaboration entre artiste et enseignant doit permettre une transmission de la culture dans ses aspects les plus larges.

L'enseignant peut ainsi compléter son cours avec des éléments et un savoir-faire culturels ou même ouvrir de toutes nouvelles perspectives.

Les interventions des artistes sont financées conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT) et le ministère de la Culture.

## Autorisation

Avec cette signature, vous donnez votre accord pour :

- la publication de votre descriptif et de vos données sur [www.kulturama.lu](http://www.kulturama.lu),
- le tarif horaire fixé à 90 euros hors TVA  
(Les seules heures facturées sont celles passées devant la classe. Une éventuelle préparation ou un suivi du projet avec le personnel enseignant ne sont pas pris en compte ni remboursés. Les frais de route ne sont pas remboursés.)
- votre participation à une formation unique du SCRIPT (+/- 4 heures), au cours de laquelle vous seront présentées les compétences de base nécessaires à une intervention devant des enfants ou des jeunes en classe.

Nom

date

signature

\*Cette autorisation doit être imprimée et renvoyée signée par la poste. Votre descriptif doit être complété en ligne et votre photo envoyée en version numérique à [info@kulturama.lu](mailto:info@kulturama.lu).

Nous vous contacterons après réception de tous ces documents.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

SCRIPT

À l'attention de M. Luc Belling

Responsable de Division : Initiatives et programmes pédagogiques

eduPôle Walferdange

28, route de Diekirch

L-7220 Walferdange